



Pour les personnes handicapées

Le Conseil départemental du Gard s'engage pour une véritable inclusion sociale des personnes en situation de handicap et leurs aidants, à ce titre, la collectivité met en place des solutions qui leur permettent de rester en autonomie.

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 30/10/2024



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures.

3 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76